



## Compte Rendu de l'audition

Jean-Michel Zammit est directeur des Outre-mer à l'Office Français de Biodiversité (OFB). Avant ses fonctions actuelles, il a dirigé la police de l'environnement au sein de l'Agence française de la biodiversité (AFB). L'AFB regroupait l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), l'Établissement public des Parcs nationaux de France (PNF), l'Agence des aires marines protégées (AAMP) et l'Atelier technique des espaces naturels (Aten). L'OFB, pour sa part, résulte de la fusion entre l'AFB et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

L'OFB est un établissement public sous la tutelle des ministères de l'Environnement et de l'Agriculture qui traite **l'ensemble des sujets liés à la biodiversité sur tout le territoire national**.

### L'évolution de la police de l'environnement : de l'espèce à l'espace

Un changement de paradigme majeur s'est progressivement opéré dans la protection de la nature, marquant le passage d'une **police d'espèce**, centrée sur le prélèvement et la lutte contre le braconnage, à une **police d'espace** focalisée sur l'écosystème. **Historiquement**, les agents veillaient surtout au respect des droits d'usage et de tirage en s'assurant par exemple de la conformité des prises (comme la taille des poissons) ou du paiement des redevances de chasse. **Il s'agissait** plutôt d'une **police de prélèvement**. Le **basculement** a été accéléré par une condamnation de la France par la Cour de Justice des Communautés européennes à une amende de 540 millions d'euros pour la **surpêche du merlu**. La **police de l'environnement** se concentre désormais sur les **pressions anthropiques**, qu'elles soient **industrielles, agricoles ou collectives**, afin de **réduire les atteintes aux milieux**. L'espèce aujourd'hui est d'avantage utilisée comme un indicateur pour vérifier si le système global fonctionne ou dysfonctionne.

### Biodiversité et pression

On revendique pour les Outre-mer une **richesse biologique exceptionnelle** : **80 % de la biodiversité spécifique nationale** (le nombre d'espèces) s'y concentre. Mais plus précisément, il faut ajouter que cette proportion concerne aussi bien la biodiversité **existante que celle restant à découvrir**. Sur dix espèces nouvelles que les scientifiques découvrent tous les ans en France, huit ou neuf le sont en Outre-mer. Il s'agit souvent d'une biodiversité **endémique**, avec peu d'animaux présents sur un petit territoire, ce qui la rend extrêmement vulnérable.

L'enjeu de l'OFB est de **protéger le vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins en s'attaquant aux causes directes de l'érosion de la biodiversité**. Ces actions visent à contrer **la destruction et la fragmentation des milieux naturels**, les **pollutions**, la **surexploitation des ressources naturelles**, les **espèces exotiques envahissantes** ou encore le **dérèglement climatique**. Ces pressions sont particulièrement marquées en Outre-mer, notamment en Guyane et à Mayotte où la densité de population et les activités humaines impactent directement des écosystèmes fragiles comme les lagons et les récifs coralliens. Ce qui renvoie à la **question de la perception de l'environnement**.

## Les spécificités culturelles et territoriales des Outre-mer

**Chaque territoire ultramarin possède une culture et des dynamiques propres qui imposent d'adapter les politiques environnementales plutôt que de les transformer.**

À **Saint-Pierre-et-Miquelon**, l'identité de « chasseur-cueilleur » est très ancrée avec 10 % de la population détentrice d'un permis de chasse, contre environ 0,10 % en métropole. Cette culture d'exploitation de la ressource rend l'acceptation de la police de l'environnement difficile, notamment pour la régulation du cerf de Virginie. En **Guyane**, le permis de chasser n'a été instauré qu'en 2020, principalement pour réguler les armes, alors que le gibier commence à se raréfier.

La **Polynésie et la Nouvelle-Calédonie** se distinguent par un **rapport au vivant très fort** où l'homme est considéré comme un élément intégré à la nature. En **Polynésie**, la **pratique traditionnelle de rāhui** permet une **mise en réserve volontaire** d'un territoire par la communauté **pour protéger la ressource**, interdisant la pêche ou la chasse sur certains sites de façon autonome. **La zone est mise sous tapu, inviolable.** En **Nouvelle-Calédonie**, les terrains **appartiennent aux tribus qui restent gestionnaires de leurs espaces** tout en étant directement **tributaires des ressources naturelles.**

Cette grande diversité a justifié la **création d'une direction des Outre-mer spécifique** au sein de l'OFB **afin d'adapter les politiques nationales à des cultures et des enjeux locaux très hétérogènes.** Cette organisation permet d'allouer des moyens spécifiques et de **construire une relation différente avec chaque territoire**, basée sur l'écoute des particularités locales.

### La diversité des cadres juridiques et le rôle de l'OFB

Le cadre d'intervention de l'OFB **varie selon les statuts juridiques.** Quatre territoires, dont la **Polynésie** et la **Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna** et **Saint-Barthélemy**, possèdent leur propre **code de l'environnement.** Dans ces zones autonomes, l'OFB n'exerce pas de mission de police mais intervient comme **conseiller juridique ou technique** à la demande des gouvernements locaux. On procède alors par voie de **convention.**

**Des textes européens** majeurs comme **Natura 2000** ou la **Directive cadre sur le milieu marin** ne s'appliquent pas dans ces territoires. Toutefois les États peuvent volontairement l'employer, ce qui explique un **système déjà différencié, adaptable ou adapté.**

La **Direction des Outre-mer de l'OFB** a la particularité d'être à la fois une direction nationale et régionale pour mieux répondre à ces enjeux. Elle dispose d'un **budget spécifique** pour financer des **politiques adaptées aux réalités ultra-marines.**

### L'urgence sanitaire et environnementale : eau et assainissement

**L'absence ou l'insuffisance d'assainissement constitue le premier facteur de dégradation des milieux naturels en Outre-mer.** Aux Antilles, près de 70 % des **récif coralliens** sont en très mauvais état à cause de la pollution urbaine qui s'ajoute au réchauffement climatique. La Guadeloupe illustre une crise de gestion majeure avec 50 à 60 % de **fuites dans les réseaux d'eau** et des problèmes de gouvernance dénoncés par la Chambre régionale des comptes. À Mayotte, la **pression démographique** est telle que certains **rejets** se déversent directement dans le **lagon**, menaçant la survie des **tortues vertes.** Le **braconnage** des tortues y reste

préoccupant avec environ 200 spécimens tués chaque année pour leur viande. En Guyane, **l'orpaillage** clandestin provoque de graves problèmes de santé publique (cf. *infra*).

### **Le défi de l'ingénierie et de l'acceptabilité locale**

L'un des freins importants au développement des projets en Outre-mer n'est **pas le manque de moyens financiers** mais le **déficit d'ingénierie technique et financière**. Des sommes conséquentes sont versées mais les territoires peinent à présenter et suivre des projets solides pour consommer ces budgets. L'ancrage territorial et la compréhension des contextes locaux est un élément pour que les actions de protection soient acceptées. À l'inverse, La Réunion est le seul territoire disposant d'une capacité d'ingénierie locale suffisante grâce à sa masse critique de population.

### **Le patrimoine naturel : un capital en dégradation**

La **biodiversité** doit être considérée comme **un patrimoine qui exige un entretien constant**, sans quoi il finit inévitablement par se détériorer et disparaître. Or, nous évoluons dans une **culture de l'usage et de la consommation** qui s'oppose souvent à cette **nécessité de préservation**. Si la **richesse biologique** est fortement revendiquée dans les Outre-mer, la **conscience de sa dégradation réelle reste paradoxalement faible**. Le cas de la Guyane est à ce titre exemplaire : alors que le mythe d'une nature vierge persiste, l'état des cours d'eau s'effondre depuis dix ans sous la pression notamment de l'orpaillage. L'activité humaine y génère ce que Monsieur Zammite appelle un « **faux chimique naturel** ». Ce phénomène s'explique par la **présence d'arsenic** dans le sol guyanais, initialement piégé dans les sédiments. L'orpaillage, par son action mécanique, remet ces sédiments en mouvement et **remet l'arsenic en suspension dans l'eau**. Cette substance, autrefois immobile, devient alors une **pollution active**. À ce processus s'ajoute l'impact du **mercure** et du **plomb** de chasse utilisé pour le gibier. Plusieurs rapports documentent désormais les **atteintes sur les populations autochtones**, victimes de malformations et de maladies liées à la consommation de ces ressources contaminées. Malgré ce **constat sanitaire**, l'orpaillage ne cesse d'augmenter, porté par le cours de l'or. Si tous les **citoyens** prenaient réellement **conscience** que ce patrimoine se dégrade par leurs propres actions, cela remettrait radicalement en cause l'impact de l'homme sur la nature.

### **Vers un modèle inspiré des traditions autochtones : l'inspiration du Pacifique dans son rapport au vivant**

La vision portée par les populations du **Pacifique**, notamment en **Polynésie** et en **Nouvelle-Calédonie**, offre une **alternative au modèle occidental** en considérant **l'homme comme un élément intégré dans l'ensemble du vivant**, sans supériorité hiérarchique. Cette approche culturelle repose sur un **continuum absolu entre le sommet des montagnes et le fond de l'océan**. Si la science occidentale a désormais intégré le concept de **continuum terre-mer** d'un point de vue écologique et biologique, elle n'en revêt pas toute la dimension culturelle et spirituelle des communautés autochtones.

Là où la métropole a longtemps perçu la **mer** comme une **frontière** ou une **séparation**, pour les chefs de tribus locaux avec qui on peut s'entretenir, les **océans** ne sont pas des obstacles mais des **autoroutes** et des **liens entre les cultures**. **Ce rapport différent au monde irrigue un droit du vivant spécifique dont la France pourrait s'inspirer**, à l'image des modèles juridiques développés en **Nouvelle-Zélande**. Ces approches qui, bien que limitées pour l'instant

à des cercles d'initiés, offrent des **perspectives intéressantes** pour une protection de la nature réconciliée avec l'humain.

### **Structurer par les projets**

L'OFB peut **soutenir ou accompagner des projets** en gérant des subventions allant de quelques milliers à plusieurs millions d'euros, finançant aussi bien des inventaires techniques que des études sociologiques complexes. À titre d'exemple, l'OFB soutient les travaux de l'IRD sur les animaux totémiques en Nouvelle-Calédonie ou les programmes de connaissance sur la cohabitation entre l'homme et le jaguar en Guyane. L'accent est également mis sur la transmission avec le financement de programmes de compagnonnage et le déploiement des Aires Marines Éducatives, comme à Wallis-et-Futuna, pour sensibiliser les citoyens dès le plus jeune âge jusqu'au niveau politique. Monsieur Zammite rappelle que si les défis sont immenses, la préservation de notre planète demeure une cause qui justifie chaque effort entrepris.

### **L'adaptation culturelle et l'exemple des Marquises**

**L'approche territoriale refuse le discours unique** pour s'adapter aux spécificités de chaque culture locale, car on ne s'adresse pas de la même manière à un habitant de Saint-Pierre-et-Miquelon qu'à un Polynésien.

Le dossier de classement des **îles Marquises à l'UNESCO** en est l'exemple type. Une équipe de Monsieur Zammite a porté ce projet complexe, permettant d'aboutir à une **double reconnaissance nature-culture**, tant il est impossible d'y dissocier l'aspect culturel de l'aspect naturel. Cette inscription au patrimoine mondial est historique car elle consacre un « **bien mixte** », reconnaissant à la fois une **valeur naturelle exceptionnelle et une valeur culturelle unique**.

Pour saisir ces enjeux, il souligne l'importance de ressentir le *mana* lors des cérémonies traditionnelles pour dépasser la simple vision occidentale et comprendre ce lien indissociable au vivant.

Il conclut son propos en exprimant sa **profonde satisfaction d'avoir pu réaliser** de si **beaux projets en six ans à l'OFB**, entouré **d'équipes passionnées**, au sein de ces **territoires enrichissants et fascinants** que sont les Outre-mer.